

Le ceaac labellisé « Centre d'art contemporain d'intérêt national »

Le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national (CACIN) » a été attribué au Centre européen d'actions artistiques contemporaines (CEAAC) à Strasbourg, par un arrêté de la ministre de la Culture du 24 juin 2024.

Ce label vient distinguer le projet porté par l'équipe du CEAAC, sous l'égide de sa présidente, Anne Wachsmann, qui rappelle : « C'est la réalisation d'un objectif de longue haleine qui vient couronner un projet dynamique et exigeant. Engagé dès 2021, il met notamment en avant des artistes femmes, tant européennes que françaises, comme en témoignent les expositions monographiques récentes consacrées au travail de Chiara Camoni, Charlotte Khouri, Anne Laure Sacriste, Julie Béna et Anna Hulačová. »

La directrice du CEAAC, Alice Motard, explique quant à elle : « Le projet que nous développons au CEAAC replace le centre d'art dans un contexte européen et fait de ses résidences un outil de programmation. Le label CACIN vient saluer cette méthodologie qui consiste à faire cohabiter, sans les distinguer, la pratique des créateur·ices attaché·es aux savoir-faire de notre territoire avec celle d'artistes internationaux, et à travailler dans une logique de réseau, axée sur des collaborations locales et des coproductions nationales et internationales. »

L'implantation du CEAAC au carrefour de l'Europe est au cœur de son projet artistique et culturel qui croise des réflexions autour des différents régimes de circulation des images, du vernaculaire et, bientôt, de la santé publique.

Depuis plus de vingt ans, le CEAAC développe des résidences d'artistes et de chercheur·ses avec tout un réseau institutionnel et culturel à l'étranger.

En 2023, il a entamé la refonte de son programme d'échange afin d'imbriquer pleinement les résidences dans sa programmation artistique et culturelle.

Il organise pour ce faire des projets sur mesure avec les lauréat·es de ses dispositifs qui comprennent à l'heure actuelle des partenaires en Allemagne (Basis e.V., Francfort), en Espagne (Hangar, Barcelone), en Hongrie (Budapest Gallery), en Italie (IUNO, Rome) et en République tchèque (MeetFactory et l'Institut français de Prague).

Aux résidences croisées de recherche et création viennent désormais s'ajouter de courtes résidences curatoriales (*Hop*) et des résidences de production sur invitation.

Grâce à ce label, le CEAAC conforte son engagement vis à vis des artistes et en faveur de la diffusion de l'art contemporain auprès des publics les plus larges. Cette distinction affirme sa position au sein d'un réseau national de référence dans le domaine des arts visuels et au service d'un projet artistique en prise avec son époque, qui place les artistes-auteur·rices au cœur même de tous ses champs d'activité.

Le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national (CACIN) »

Le label CACIN a été mis en place par le ministère de la Culture en 2017 dans le cadre de la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP).

Il vient reconnaître l'excellence du travail conduit par ces structures et leurs équipes, distinguer le soutien affirmé des centres d'art à la scène artistique française et internationale, la qualité de leur accompagnement des artistes dans la construction de leur parcours et de leur notoriété, et la mise en œuvre d'actions novatrices de transmission au bénéfice d'un large public.

Leurs projets artistiques et culturels font la part belle à l'expérimentation et à la recherche, à la liberté de création et à sa transmission.

Participant de la politique nationale de soutien à la création artistique, le programme des centres d'art contemporain d'intérêt national joue un rôle essentiel pour l'accompagnement et la présence des artistes, et la diffusion de leurs œuvres au plan national, contribuant ainsi à l'aménagement et à la diversité artistique et culturelle des territoires.

Source : Ministère de la Culture

Le CEAAC en quelques dates

- **1987** : Fondation de l'association par Robert Grossmann, Roland Recht et Jean-Yves Bainier.
- **1988** : Installation de la première œuvre dans l'espace public, *Les Arbrorigènes* d'Ernest Pignon-Ernest au parc de Pourtalès, suivie par *La Ligne indéterminée* de Bernar Venet en 1990, place de Bordeaux à Strasbourg. Trente-cinq œuvres seront installées sur le territoire alsacien jusqu'en 2015.
- **1995** : Ouverture du centre d'art dans l'ancien magasin de porcelaines, faïences, verreries et luminaires Neunreiter au 7 rue de l'Abreuvoir à Strasbourg.
- **1997** : Le CEAAC inaugure sa première résidence d'artistes et son service des publics.
- **2015** : Inscription du bâtiment Art nouveau du CEAAC au titre des Monuments Historiques.
- **2021** : Inauguration du programme d'expositions de la nouvelle direction du CEAAC avec l'exposition personnelle de Chiara Camoni, *La Meraviglia*.
- **2022** : Peinture in situ semi-pérenne de Flora Moscovici en façade du CEAAC.
- **2023** : Le CEAAC est lauréat du Fonds Culture du 14^e Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » et fusionne son programme de résidences et d'expositions. Adhésion à deux réseaux nationaux, DCA et BLA!, et au réseau solidaire de cohésion sociale alsacien Tôt ou t'art.
- **2024** : Labélisation du CEAAC « Centre d'art contemporain d'intérêt national (CACIN) ».



Photo : Émilie Vialet

**Centre Européen
d'Actions Artistiques
Contemporaines (CEAAC)**

7 rue de l'Abreuvoir
67 000 Strasbourg, France
+33 (0)3 88 25 69 70
www.ceaac.org

Entrée gratuite
du mercredi au dimanche : 14h > 18h
Fermeture les jours fériés

Contact presse

Auriane Lagas
communication@ceaac.org

C
E
A
A
C



Le CEAAC bénéficie du soutien de
la Drac Grand Est
la Région Grand Est
la Collectivité européenne d'Alsace
et la Ville de Strasbourg.



Le CEAAC fait également parti des réseaux
DCA – Association française de
développement des centres d'art
contemporain
Arts en résidence – Réseau national
BLA! – Association nationale des
professionnel·les de la médiation en art
contemporain
Plan d'Est – Pôle arts visuel Grand Est
et Tôt ou t'art – Réseau culturel solidaire.